

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. pa. AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

AMÉLIORATION

On a eu si souvent, en ces derniers mois à jeter sur la situation de notre pays un regard profondément attristé, que ce n'est pas sans une satisfaction très vive que l'on peut constater la sorte de détente et d'accalmie qui a été caractérisée par le vote de la Chambre des députés, à la suite de la constitution du nouveau ministère.

A ce propos, on a, nous le savons, évoqué le souvenir du baiser fameux auquel Lamourette a légué son nom. Sans examiner s'il n'est pas bon que parfois, ne fût-ce que par contraste, on voie se renouveler dans les assemblées politiques ce touchant spectacle, il est permis de dire qu'il n'a, été cette fois, que la traduction parlementaire des vœux actuels du pays.

Qu'on ne s'y trompe pas, au lendemain de la série d'incidents que nous venons de traverser et qui ont failli devenir « des événements », le pays a soif d'apaisement. Il n'en a pas seulement soif, il en a un urgent besoin pour son commerce, son industrie, ses affaires, son travail.

C'est de cet état d'âme, pour employer une expression qui date déjà d'hier, que devraient avant tout s'inspirer nos représentants. Le feront-ils ? Nous voulons l'espérer, et pour eux, et pour nous, et pour la République, et pour la France.

Quel que soit le gouvernement, la politique n'est jamais une de ces mers unies sur lesquelles il n'y a pas d'orages, et s'étonner de ceux-ci, c'est toujours montrer une singulière naïveté, une singulière ignorance. Mais en venir à croire qu'une nation peut vivre sans interruption dans la tempête et n'en jamais sortir, c'est commettre la plus monstrueuse des erreurs et des fautes, ce serait l'exposer à tous les périls, à toutes les catastrophes.

Ce qu'il y a lieu de faire, ou tout au moins de tenter, à cette heure, c'est de rentrer dans la vie normale qui devrait être celle d'une nation comme la nôtre. Un grand pas a été fait le jour où a été rendue à la justice, seule apte pour statuer, l'affaire qui a créé dans la France entière et même à l'étranger une si exceptionnelle agitation d'esprit.

Aujourd'hui la tâche des pouvoirs politique et militaire est à cet égard, simplifiée du tout au tout. Quant au Parlement, il ne doit pas oublier la leçon qui ressort des derniers événements et qui a été suffisamment soulignée par l'ordre du jour que votèrent, au lendemain de la frasque du général Chanoine, les groupes républicains.

Si les Chambres savent comprendre leur devoir, elles limiteront, sinon en droit, du moins en fait, et le plus vite possible, l'abus des interpellations.

Elles feront un effort, persistant et sérieux, pour voter le budget avant le 31 décembre. On rentrera ainsi dans la régularité financière.

L'autre jour, un sourire quelque peu ironique et sceptique, a accueilli à la Chambre aussi bien qu'au Sénat, sur plusieurs bancs, suivant la formule des comptes rendus officiels, le passage de la déclaration ministérielle qui insistait sur cette nécessité. Elle est absolue pourtant, et si ce vote n'a

pas lieu il résultera de cette situation de nouveau faussée, pendant tout le reste de la législature les plus graves conséquences, non seulement au point de vue financier, mais encore au point de vue politique. Qu'on le veuille ou non, c'est l'ajournement indéfini des réformes.

Ajouterons-nous et c'est là le grand point, que, cette année, surtout en présence de la situation créée par le dernier vote de la Chambre, il est relativement facile de voter le budget avant la fin de l'exercice. Le projet d'impôt sur le revenu n'y étant pas directement rattaché et devant faire l'objet d'une discussion distincte et plus ample, il n'y a guère qu'à adopter pour 1899, un budget à peu près analogue à celui de 1898 et, si le ministère et la commission du budget insistent, comme il leur appartient de le faire, on ne saurait s'attendre ni au Palais-Bourbon, ni au Luxembourg à de très longs débats, ni à une bien vive opposition. Les circonstances sont favorables ; il faut en profiter, et l'on aura ainsi rendu au pays et au Parlement lui-même, un service des plus sérieux.

C. R.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 7 novembre 1898

La Chambre reprend la suite de la vérification des pouvoirs.

Il s'agit d'abord de l'élection de M. Masurel dans la huitième circonscription de Lille. Le bureau conclut à la validation.

M. Bovier-Lapierre demande à la Chambre d'invalider l'élection de M. Masurel entachée de faits de violence et de corruption.

Après une vive discussion à laquelle prennent part, tour à tour, des opportunistes en faveur de la validation et des radicaux pour l'invalidation, l'invalidation de M. Masurel, est prononcée par 253 voix contre 240.

La Chambre valide ensuite l'élection de M. Léo-Melliet à Marmande; elle procédera dans sa prochaine séance à l'élection de deux vice-présidents en remplacement de MM. Krantz et Leygues.

Sénat

Séance du 7 novembre 1898

Le Sénat vote en première lecture, après un échange d'observations entre M. Bisseret et M. Lebrét, garde des sceaux, un projet modifiant l'article 1007 du Code civil, relatif au dépôt des testaments.

Le président annonce que M. Le Provost de Launay a déposé une demande d'interpellation sur les mesures à prendre pour défendre l'honneur de l'armée. M. Ch. Dupuy demande qu'on fixe à jeudi, le jour où cette interpellation sera discutée.

M. Le Provost de Launay dit qu'il entend surtout viser les attaques contre l'armée contenues dans un livre de M. Urbain Gohier, intitulé : *L'Armée contre la Nation*. Il demande que son interpellation soit discutée jeudi même.

M. Ch. Dupuy acquiesce, « si toutefois, ajoute-t-il, l'interpellation doit avoir lieu ».

Cette phrase indique-t-elle des poursuites imminentes ?

Il est également entendu qu'une autre interpellation de M. Le Provost de Launay, sur les fatigues imposées aux soldats pendant les dernières manœuvres, sera discutée après la précédente.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les pensions de retraites des instituteurs et des institutrices

Il y a quelques jours nous faisons un

appel pressant en faveur de l'étude des questions fort importantes des pensions civiles.

Nous recevons aujourd'hui un rapport très intéressant sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

L'année dernière une société « la Solidarité » a été fondée entre tous les instituteurs et institutrices publiques de Paris au nombre de 1600. Le travail sérieux auquel s'est livré la « Solidarité » au sujet de la question des retraites est longuement développé par M. Michon rapporteur.

Nous engageons vivement tous les membres de l'enseignement et les personnes qui s'intéressent à la question des retraites à demander communication de ce rapport au siège de la Solidarité, impasse des Provençaux, 6.

Pour le moment nous nous bornons à en donner les conclusions, espérant que l'on voudra bien nous signaler les modifications à y apporter. Nous remettons en temps opportun aux membres du Parlement les desiderata qu'on voudra bien formuler, en vue des modifications à apporter aux lois actuelles sur les pensions civiles.

La « Solidarité » demande :

1^o Droit absolu à la retraite après 25 ans de service actif.

2^o Calcul, pour la liquidation de la pension, des années écoulées depuis l'entrée en fonction ;

3^o Suppression de la retenue du 1^{er} douzième lors de la première nomination.

4^o Pension proportionnelle, pour infirmités ou maladies, après dix années de service actif ;

5^o Pension de la veuve (fonctionnaire ou non) élevée du 1/3 à la moitié de la pension que le mari avait obtenue ou à laquelle il avait droit, avec augmentation de 1/5 de ladite pension par enfant jusqu'à l'âge de 21 ans ;

6^o Pension accordée à la veuve et secours aux orphelins du fonctionnaire décédé titulaire d'une pension entière ou proportionnelle, ou après dix années de service actif ;

7^o Mise à la retraite d'office des membres de l'enseignement primaire élémentaire ayant dépassé 60 ans.

Non seulement nous accueillerons avec plaisir les communications qui nous parviendront à ce sujet, mais, si elles sont suffisamment motivées, nous les adresserons à qui de droit pour essayer, dans la modeste sphère de notre influence, à travailler en vue des progrès à réaliser

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Election au Conseil général

CANTON D'ESTERNAY (MARNE)

M. Roger, républicain, est élu par 1,245 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Poirier, sénateur, décédé.

Mouvement préfectoral

Le mouvement préfectoral dont on a parlé dès l'entrée en fonctions du ministère Dupuy, paraît devoir se réduire à très peu de chose. C'est ainsi que M. Laurenceau, mis en disponibilité comme préfet du Nord, par le cabinet Brisson, serait nommé trésorier-payeur à Nîmes. M. Gentil, préfet à Nice, passerait au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Braun, qui prendrait sa retraite. M. Estellé, conseiller de préfecture de la Seine, deviendrait préfet de Lot-et-Garonne.

A la Présidence de la Chambre

M. Deschanel, président de la Chambre

des députés, a donné un déjeuner en l'honneur du marquis di Rudini et de M. Luzzati.

Les convives étaient : M. le comte Tor-nielli, ambassadeur d'Italie ; M. Loubet président du Sénat ; Charles Dupuy, président du conseil ; Delcassé, ministre des affaires étrangères ; Peytral, ministre des finances ; Delombre, ministre du commerce ; Gaston Boissier, J. Claretie, Reyer, J.-M. de Hérédia, Henry Houssaye, J. Lemaître, A. Vandal, Benjamin Constant, Le Gall, directeur du cabinet du président de la République, et Mabileau, directeur du Musée social.

Instruction publique

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 5 novembre 1898 :

La chaire de philosophie de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, est déclarée vacante.

La chaire de géographie de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, est déclarée vacante.

La chaire de littérature française de la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la présente publication, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

L'Enquête

M. Cavaignac a confirmé à quelques députés de ses amis, dans les couloirs de la Chambre, qu'il était cité, à l'effet d'être entendu dans l'information ordonnée par la chambre criminelle de la cour de cassation. *Le Matin* croit savoir que M. de Freycinet sera entendu le même jour que M. Cavaignac.

La Cour de cassation

Le gouvernement va rétablir un poste de premier avocat général à la Cour de cassation. Depuis 1870, il n'y avait plus à la cour suprême que six avocats généraux, de grade égal, et touchant le même traitement de 18,000 fr.

Le ministre de la justice a introduit devant le Conseil d'Etat un décret ayant pour objet de rétablir un premier avocat général au traitement de 20,000 fr. Les cinq autres avocats généraux, jouant dès lors le rôle de substituts, garderaient leur traitement de 18,000 fr.

Le Parlement sera appelé à ratifier cette décision au cours de la discussion du budget de 1899.

A la Cour de cassation

La Chambre criminelle de la Cour de cassation s'est réunie en chambre du conseil pour s'occuper de l'enquête qu'elle a décidé de faire sur la demande en révision du procès Dreyfus.

C'est aujourd'hui mardi, à trois heures, que M. Cavaignac a dû être entendu par la Chambre criminelle.

Les anciens ministres de la guerre doivent être entendus successivement par la Chambre criminelle dans l'ordre où ils se sont succédé au ministère.

D'après les bruits qui courent au Palais, les magistrats de la Cour suprême auraient pris la décision d'entendre, avant tous autres, les cinq anciens ministres de la guerre, parce que si l'un de ces cinq témoins leur apportait une preuve de la culpabilité et que cette preuve leur parût décisive, l'enquête ne serait pas poursuivie plus loin. La révision serait alors immédiatement décidée et Dreyfus renvoyé devant un nouveau Conseil de guerre.

Contrairement à ce qui a été dit, M. de

Freycinet n'a reçu aucune invitation à comparaître devant la Chambre criminelle.

Adresse au commandant Marchand

Le comité de direction de la Ligue nationale commerciale coloniale et maritime, a voté l'envoi de l'adresse suivante au vaillant commandant Marchand :

« Le comité de direction de la Ligue nationale commerciale coloniale et maritime, réuni ce jour, envoie son salut au commandant Marchand et le félicite de sa vaillante et patriotique attitude. Il lui décerne le titre de membre d'honneur de la Ligue et sa première grande médaille d'or. »

Légion d'honneur

Par décret en date du 3 novembre, rendu sur la proposition du ministre de la marine, le sergent Bratières, au régiment de tirailleurs soudanais, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour avoir contribué à la capture de Samory.

M. Auricoste

Nous avons dit que M. Auricoste, ancien député de la Lozère, nommé par le cabinet Brisson, conseiller de préfecture du Lot, n'avait pas accepté ce poste. *Le Moniteur de la Lozère* annonce que M. Auricoste vient d'être nommé par M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, directeur de l'office des colonies d'Indo-Chine, à Paris.

Le colonel Picquart

Le bruit court avec persistance au Palais de Justice qu'une ordonnance de non-lieu sera rendue en faveur du colonel Picquart. Dans ce cas, l'autorité militaire ferait remise de son prisonnier à l'autorité civile en attendant que, sur les démarches qui seront faites par M^e Labori auprès du tribunal, pour obtenir sa mise en liberté provisoire, cette décision ait été prise par les juges compétents.

Un livre de M. de Pressensé

Sous ce titre : « Un héros, le lieutenant-colonel Picquart », M. de Pressensé, publie un livre qui comprend diverses lettres adressées à M. Picquart par le général Gonse et qui tendraient à démontrer les moyens pris par le général Gonse pour éloigner le colonel Picquart des bureaux de l'état-major en 1896.

La paix Hispano-Américaine

Une dépêche de Washington au *New-York Herald*, dit que le président Mac-Kinley a demandé qu'on lui télégraphiât *in extenso* la réponse de l'Espagne au sujet des Philippines. Il veut se rendre compte par lui-même des arguments espagnols.

Meeting révolutionnaire

A la salle des Mille-Colonnes, a eu lieu un meeting organisé par les socialistes. Plusieurs orateurs parmi lesquels Ibels, Join-dy, Sébastien Faure, Doreaut, ont prononcé de violents discours contre le ministère Dupuy.

Avant de se séparer, les assistants ont voté un ordre du jour réprochant le ministère Dupuy et déclarant que la coalition révolutionnaire-socialiste poursuivra toujours l'abolition des conseils de guerre.

Anniversaire de Benoit Malon

La commémoration de la mort de Benoit Malon a été célébrée, au petit columbarium du Père-Lachaise, par un très grand nombre d'amis du fondateur de la *Revue socialiste*.

Dès 2 heures, arrivent au columbarium : MM. Gustave Rouanet, député ; Eugène Fournière, député ; Paul Louis, Rodolphe Simond, Argiryadès, Henri Brissac, Morée, Elie May, Weber, Legrandais, et une foule de militants du parti socialiste. Les cendres de Benoit Malon occupent au petit columbarium la case 1206, et à l'extérieur, sur la plaque indicatrice, se trouve l'inscription suivante :

BENOIT MALON

23 juin 1841 — 13 septembre 1893

Des mains amies ont apporté deux petits bouquets d'immortelles rouges et de roses et une couronne de perles qui recouvrent complètement la case funèbre.

Devant les assistants découverts et recueillis, ont pris successivement la parole les citoyens Gustave Rouanet, Fournière, Legrandais, Paul Louis et Henri Brissac.

Appels en 1899

Appels pendant l'année 1899 des hommes des différentes catégories de la réserve.

Seront convoqués en 1899, pour accomplir une période d'exercice ou de manœuvres :

1^o Les hommes de la disponibilité de l'armée active :

A) les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1879 appartenant à la classe 1895 ;

B) les hommes visés par les articles 21 et 22 de la même loi appartenant à la classe 1895, qui auront fait connaître avant le 1^{er} avril 1899 au général commandant la subdivision de région de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve.

2^o *Réservistes*. — Les hommes de toutes armes et de tous services de la réserve de l'armée active :

A) des classes 1889 et 1892 ;

B) de la classe 1887, à l'exception des hommes ayant déjà accompli leur deuxième période d'instruction en 1897.

Dispositions spéciales. — La période de convocation des manœuvres d'automne est fixée du lundi 21 août au dimanche 17 septembre.

3^o *Armée territoriale*. — Les hommes de l'armée territoriale de la classe 1883, appartenant au train des équipages, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration, aux sections d'infirmiers, à la gendarmerie, aux greffes des tribunaux militaires.

Réserve de l'armée territoriale et services auxiliaires. — Seront convoqués en 1899 à une revue d'appel, les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1878, les hommes des services auxiliaires des classes 1896, 1892, 1888, 1878 ; ces hommes seront convoqués au printemps, pendant la période des conseils de révision, par affiches spéciales.

Suivent les dispositions relatives à la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

Enfin, en ce qui concerne l'armée de mer, seront convoqués en 1899 :

A) L'infanterie de marine, l'artillerie de marine, les armuriers de marine : 1^o les hommes visés par l'article 53 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant à la classe 1895 ; 2^o les réservistes appartenant aux classes 1888 et 1892.

B) Les réservistes des équipages de la flotte appartenant aux classes 1890 et 1892.

La période de convocation des réservistes des équipages de la flotte est fixée du lundi 3 juillet au dimanche 30 juillet.

Sympathies franco-russes

A l'occasion de l'anniversaire de la visite des souverains russes à Paris, M. Varigault, colonel des sapeurs-pompiers de Paris, a reçu du commandant des sapeurs-pompiers russes d'Ekaterinoslav la dépêche suivante :

« Pompiers Ekaterinoslav, fêtant anniversaire, élèvent un toast à la prospérité des sapeurs-pompiers parisiens et de leur colonel. »

M. Varigault a répondu par le télégramme qui suit :

« Le colonel et le régiment de sapeurs-pompiers de Paris s'unissent pour remercier vivement le commandant Mysklachewsky et ses braves pompiers, de leur nouveau témoignage de cordialité et leur tendent une main fraternelle à l'occasion du glorieux anniversaire. »

Sanglants combats des Anglais en Afrique

Une dépêche venue de l'Ouganda annonce qu'un détachement de 94 hommes d'infanterie et de fusiliers de l'Ouganda, commandé par un lieutenant, a eu un engagement avec 200 indigènes Langos. Les pertes des Anglais ont été de 3 morts et 13 blessés.

Une autre dépêche dit qu'une autre rencontre a eu lieu entre 125 fusiliers de l'Ouganda et des auxiliaires indigènes commandés par un capitaine et une troupe de Soudanais. Ces derniers ont eu 8 morts et un certain nombre de blessés. Les Anglais ont eu 4 morts et 10 blessés.

Un naufrage

Perte du « Maria-Teresa »

Le croiseur espagnol *Maria-Teresa*, qui avait été coulé à la bataille de Santiago, puis renfloué le 24 septembre dernier, vient de faire naufrage le 1^{er} novembre pendant qu'on le ramenait à New-York.

Le navire a été pris dans la tempête qui a sévi à cette époque dans les parages des îles Bahama et s'est perdu complètement.

L'équipage de 300 hommes qui le montait s'est sauvé à grand-peine et vient d'arriver à Charleston sur le remorqueur *Vulcan*.

Rejet de pourvoi

La chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Voil-

lard, condamné à mort, le 3 octobre dernier, par la cour d'assises de la Haute-Marne.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Tous les députés de notre département ont voté pour l'ordre du jour de MM. de la Porte et Dujardin-Beaumez.

Justice

Un important mouvement judiciaire a paru à l'*Officiel* ; il ne concerne pas les magistrats de notre département.

Instruction publique

M. Calaret est maintenu comme professeur de lettres au collège de Figeac.

Les Enfants du Lot à Aurillac

Nous lisons dans l'*Avenir du Cantal* :

C'est dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, qu'a eu lieu le banquet des Enfants du Lot, à l'Hôtel du Commerce, que M. Baconnet dirige avec autant de goût que d'amabilité.

Les convives, très nombreux, ont été unanimes à applaudir au menu composé comme suit :

- Potage Quercynois
- Soles à la Figeacoise
- Filet de bœuf sauce Gourdonnaise
- Lièvre à la Cadurcienne
- ROTS
- Volailles de Vayrac
- LÉGUMES
- Choux-fleurs sauce du Causse
- Haricots à la Gramatoise
- ENTREMETS
- Fouasse de Souillac
- DESSERT
- Cabécous de Rocamadour
- Fruits de St-Céré
- VINS
- Ordinaire de Glanes
- Vieux Cahors
- Champagne

Que dire du service, si ce n'est qu'il a été fait avec une habileté et une célérité dignes d'éloges. Mais aussi quelle belle humeur, quel entrain endiablé.

Au dessert, notre collaborateur M. Laval, un des secrétaires de la Société, a, dans un discours sobre, célébré les beautés du département du Lot et fait ressortir les liens d'étroite solidarité qui doivent unir tous les membres.

Il a porté, en terminant, un toast à M. Fesq, maire d'Aurillac, président d'honneur de la jeune association amicale.

M. Fesq, avec la finesse de langage qu'on est obligé de lui reconnaître, avec son éloquence naturelle, a répondu à ce toast et a su conquérir d'unanimes applaudissements, surtout quand il a insisté sur la nécessité du développement de l'idée de solidarité, d'aide réciproque entre compatriotes.

Il a promis son formel appui matériel et moral pour permettre à la jeune Société de croître et de prospérer.

Après quelques mots de félicitations justement goûtés, aux initiateurs, aux membres fondateurs, parmi lesquels il convient de citer MM. Maranzat, commissaire de police d'Aurillac, dont le dévouement s'est déjà dévoilé en maintes circonstances, Veyres, négociant, Castanié, directeur de l'*Indépendant du Lot*, Lagarde, conseiller municipal, et tant d'autres trop longs à énumérer, les chants ont commencé, après quoi une quête au profit des pauvres a été très fructueuse.

A l'issue du banquet la fête a continué toujours avec le même entrain, au Grand Café, tenu par la charmante et gracieuse Mme Castanié.

De nouveau, des artistes amateurs ont regalé l'assistance des plus beaux morceaux de leur brillant répertoire. Il faisait déjà jour quand tous ces joyeux amis se sont séparés en se donnant rendez-vous pour une autre occasion, en se promettant de par une propagande personnelle de se retrouver encore plus nombreux et toujours animés des mêmes sentiments.

Chemin de fer d'Orléans

AVIS

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente, au prix de 30 centimes :

1^o A Paris. — Dans les bureaux de quartiers et dans les gares d'Austerlitz, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ;

2^o En Province. — Dans les gares et principales stations.

CAHORS

Le puits de Padirac

Avant-hier a eu lieu au théâtre une conférence sur le puits de Padirac, par M. Armand Viré, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

A l'heure annoncée la salle était absolument comble et c'est avec beaucoup de difficulté que les retardataires ont pu trouver des places.

Au début, le sympathique M. Combes, président semestriel de la Société des études, a présenté l'orateur en termes choisis.

M. Viré a parlé des gorges du Tarn et à l'aide de projections lumineuses, les spectateurs ont pu se rendre compte par eux-mêmes de la beauté des paysages dont l'orateur parlait.

M. Viré nous a entretenus ensuite du puits de Padirac ; son exposé scientifique a été haché par les applaudissements ; tout au plus pourrait-on dire qu'il a été un peu long au sujet de la transformation des habitants souterrains. »

Nous adressons à l'orateur nos remerciements et nos vives félicitations ; nous regrettons seulement qu'à cause de l'intensité de la lumière dans la salle, les projections n'aient pas été absolument réussies.

Recrues

Le 7^e de ligne recevra, cette année, 728 jeunes soldats qui seront répartis de la façon suivante :

Les douze premières compagnies recevront de 55 à 60 hommes chacune dont 22 d'un an. La treizième compagnie recevra 41 hommes dont 13 d'un an.

Les jeunes soldats sont convoqués avant 2 heures du soir, aux dates suivantes :

277 hommes d'un an du recrutement de Cahors, le 14 novembre, 419 hommes de deux et trois ans, du recrutement de Marmande, le 16 novembre ; 2 hommes de deux et trois ans, du recrutement de Saint-Gaudens, le 16 novembre.

Arrestation

Ferdinand Tomine, âgé de 18 ans, né à Rennes, n'ayant pas le sou dans sa poche, est monté samedi dernier, à Toulouse, dans un compartiment de première classe. On l'a fait descendre à Montauban, mais il a trouvé le moyen de monter dans une voiture de deuxième classe dans laquelle il est arrivé jusqu'à Cahors où il a été pincé par les employés.

Ce jeune homme, qui a quitté, en septembre dernier, le cirque Français, où il était employé comme garçon de piste, a déclaré que ses papiers lui avaient été volés à Toulouse avec ses effets par un camarade de route.

La police, prévenue par M. le chef de gare, a mis le délinquant en état d'arrestation.

Théâtre de Cahors

Dimanche 13 novembre

SAPHO

Pièce en cinq actes

DU GRAND MAITRE ALPHONSE DAUDET

LES POCHES DE MONSIEUR

Vaudeville en un acte

DE M. CAMILLE SAINT-HILAIRE

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 8 novembre 1898

Naissances

Bru Hippolyte-Auguste, rue du Château, 27.

Publications de Mariages

Coudere Guillaume-Adrien, cantonnier et

Cubaynes Nancie, couturière.

Calandrié Jean, propriétaire et Brugalières

Marie-Eugénie, sans profession.

Calmon Jacques, cultivateur et Chanat

Pauline, fille de service.

Gisbert François, cordonnier et Rouffet

Marie-Antoinette, sans profession.

Lugan Jean-Pierre, commis principal des

Contributions Indirectes et Berhier Jeanne,

sans profession.

Roland Marie-Joseph-Jules-Hippolyte,

comptable et Reichling Julia, dite Blanche,

piqueuse de bottines.

Mariage

Bessières Alexandre-François, charcutier

et Valette Catherine-Lucie, sans profes-

sion.

Décès

Holié Louis, sans profession, 60 ans, céli-

bataire, à l'Hospice.

Courtès Marie-Louise, 7 mois, rue Brives, 7.
Cassan Marie, V^e Paulus, 59 ans, négociante, rue de la Liberté, 18.

Arrondissement de Cahors

ARCAMBAL. — *Chien enragé.* — Ces jours derniers, l'écluseur d'Arcambal, M. Conduché, a abattu un chien qui menaçait de le mordre, ainsi que plusieurs membres de sa famille.

L'autopsie de ce chien a été faite samedi, par M. Pagès, vétérinaire à Cahors, qui a déclaré cette bête atteinte du virus rabique.

LIMOGNE. — La foire de samedi n'a pas eu son importance ordinaire, peu de monde, les gens étaient occupés à terminer les semailles. Le cours des bestiaux, bêtes à cornes et bêtes à laine était bien lent.

Céréales. — Blé, 13 à 19 fr. l'hectolitre ; avoine, 7 et 8 fr. l'hectolitre ; maïs, 13 fr. 50 l'hectolitre ; pommes de terre, 5 fr. le sac ; châtaignes, 6 à 7 fr. le sac.

Volaille, 0 fr. 55 le 1/2 kilo ; œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

En somme, la foire n'a pas été excellente pour les marchands.

St-MARTIN-LABOUVAL. — *Fêtelocale.* — La fête votive de St-Martin aura lieu cette année le 13 novembre.

Elle commencera le 12 pour se terminer le 15.

Comme les autres années, si le temps est beau, les divertissements ne manqueront pas.

Nous sommes convaincus que ceux de nos amis des localités voisines qui voudront bien venir nous rendre visite, n'auront pas à le regretter.

Adjudication. — M. Lagarrigue, du mas de Couvert, commune de Limogne, est déclaré adjudicataire du cylindrage de la route de Nougayrat au prix de dix-sept francs par jour.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Accidents.* — Samedi, jour de marché, deux accidents d'une certaine gravité se sont produits.

Quai des Tours, une voiture appartenant à M. G..., de la commune de Vizac, a renversé un vieillard, M. Mas, retraité, âgé de 82 ans, qui a reçu, en tombant sur la chaussée, une blessure assez sérieuse à la tempe gauche. En raison de son âge, des complications sont à craindre.

Allée Victor-Hugo, un cheval attelé à un tombereau chargé de porcs s'est emballé. Le conducteur, M. Gratacap, a été violemment précipité sur la route et le véhicule lui a passé sur le corps. L'animal a pu être maîtrisé grâce à la présence d'esprit de M. Retornaz père.

Tribunal correctionnel. — Jean Couderc, âgé de 23 ans, né à Vitrac (Dordogne),

est inculpé de mendicité. N'ayant jamais subi de condamnations, il est condamné à huit jours de prison (loi Béranger).

Marie Delord, épouse D. F..., 16 fr. d'amende (loi Béranger) pour avoir fait usage d'un timbre oblitéré.

François Lapergue, de Blars, est inculpé de violences et vol de titres. L'affaire est mise en délibéré et le prononcé du jugement renvoyé à samedi prochain.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré une de ces dernières nuits, dans la maison de M. Poujade, propriétaire à Bédoué, près Figeac. Au son du tocsin, la population est accourue, et ce n'est qu'au bout d'une heure et demie de travail qu'on a pu se rendre maître du feu. Les dégâts sont assez importants. Un locataire ayant fait la veille au soir distiller de l'eau-de-vie, une étincelle a dû jaillir à travers le plancher du fourrage sec entassé au rez-de-chaussée.

La température. — Un phénomène assez curieux vient de se produire à Guirmandens, banlieue de Figeac. Des châtaigniers ont fleuri et les nouvelles châtaignes sont déjà formées. Si la température continue à être douce, ces arbres auront produit deux fois dans la même année.

LIVERNON. — *Une affaire grave.* — Il n'est bruit dans ce canton, que d'un fait d'une extrême gravité, qui s'est produit il y a quelques jours dans un village du voisinage. Il s'agirait d'un viol commis sur une fillette de 8 ans. On ne tardera pas à être édifié sur cette triste affaire.

Laïcisation. — Par arrêté préfectoral, rendu sur la proposition de M. l'inspecteur d'academie, l'école publique de filles de Livernon est laïcisée. Cette décision aura son effet à partir du 1^{er} décembre 1898.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Notre sous-préfet.* — La *Chronique de Fougères* consacre à M. Grosclaude, notre nouveau sous-préfet, les quelques lignes suivantes :

« M. Grosclaude, sous-préfet de Fougères, est nommé sous-préfet de Gourdon (Lot). Il est remplacé par M. Cruchon Duperrat, ancien secrétaire général, ancien sous-chef de cabinet du ministre du commerce. »

« M. Grosclaude, qui nous quitte après neuf mois à peine de résidence, laissera à Fougères le souvenir d'un homme affable, remplissant ses fonctions avec beaucoup de sollicitude, sincèrement dévoué à la République. Il a toujours eu les meilleurs rapports avec la population aussi bien qu'avec les municipalités dont il fut le bienveillant collaborateur. »

« Le regret de tous sera que M. Grosclaude, victime des hasards de la vie administrative, n'ait point prolongé davantage son séjour parmi nous. Nos vœux le suivront dans sa nouvelle résidence et nous

sommes convaincus que, de son côté, il n'oubliera pas les quelques mois qu'il a vécus dans notre ville où son mariage groupait, tout récemment, tant d'amis autour de lui. »

DÉGAGNAC. — On nous prie de mentionner que le Conseil municipal de Rampeux a fait des démarches pour le maintien dans cette localité de M. Bec, instituteur.

Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer cette communication, elle ne détruit d'ailleurs en rien ce que nous avons dit, dans ce journal, au sujet des démarches du réactionnaire M. Fabre.

Chez nos voisins

MONTAUBAN

Le sergent Bratières

Voici les états de service du sergent Louis Jean Bratières, qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur pour avoir coopéré à la capture de Samory :

Typographe, au *Républicain*, à Montauban, engagé volontaire, Louis-Jean Bratières n'en est pas à sa première campagne. Il a déjà participé aux expéditions du Tonkin, du haut Mékong et du Siam, du Sénégal et du Soudan.

A Langson il reçut une blessure à l'œil gauche, alors qu'il surveillait la construction de la route qui va de Dong-Dong à Langson.

Possédant déjà la médaille coloniale du Tonkin, le sergent Bratières a la joie de voir sa bravoure récompensée dans un délaire lativement court. Nous l'en félicitons.

VITICULTURE

Les nouvelles plantations

L'époque des plantations est, pour le viticulteur, l'application des recherches, des expériences, des théories d'une année qui s'écoule. Aujourd'hui deux idées occupent le monde viticole : 1^o la plantation d'hybrides producteurs directs ; 2^o la plantation de porte-greffes.

Le plus grand nombre hésite, d'abord entre les deux voies à suivre, reprenant en fin de compte celle du greffage, les autres les suivent en risquant timidement quelques boutures de producteurs directs et enfin les plus entreprenants font d'assez grandes plantations d'hybrides. Sans me faire l'apologiste de ceux-ci, on me permettra cependant de dire que d'après les sélections faites en ces dernières années, chacun doit étudier de près ces cépages, de l'avenir peut-être.

De nombreux hybrides ont été livrés au commerce et la réclame a fait à ces nouveaux venus une renommée plus ou moins justifiée par l'expérience ; aussi en sommes-nous actuellement, comme aux premières années de la reconstitution où, trompé sur la qualité, le public n'acceptait qu'avec méfiance les plants réputés les meilleurs, croyant toujours avoir affaire avec un agent intéressé à la vente.

Les viticulteurs au courant des dernières nouveautés et des derniers progrès, savent à quoi s'en tenir, et tous ont leur collection d'hybrides ; il faudrait qu'il en soit ainsi chez tout propriétaire de vignoble, et s'il ne tient pas à avoir un grand nombre de variétés, je ne saurais trop lui conseiller, pour une partie des plantations, ceux qui semblent tenir le record pour la qualité du vin, la fructification, la résistance au phylloxéra et aux maladies cryptogamiques, savoir :

Chasselas rose Rupestris n° 4401.

Rupestris Lacoste.

Ugni noir, (Rupestris X Petit-Bouschet n° 503).

E. COUDERC.

Dernière heure

L'ABANDON DE FASHODA

Le Club français du Caire a organisé, hier soir, une réception en l'honneur du commandant Marchand et du capitaine Baratier.

Répondant à un toast à sa santé, le commandant Marchand a dit : « en un jour qui lui cause un grand chagrin et qui est celui de l'abandon officiel de Fashoda, il était impossible de parler beaucoup. Il y a trois ans, a-t-il dit, des Français de France sont partis, pour aller, à travers l'Afrique française, donner une poignée de main aux Français d'Egypte ; ils sont peu aujourd'hui, ils seront nombreux demain, n'oubliant rien, n'abandonnant rien ! »

Le commandant qui parlait d'une voix émue a été très applaudi.

BULLETIN FINANCIER

La détente qui s'est produite dans les événements de la politique tant extérieure qu'intérieure a favorablement disposé la spéculation qui a procédé à des demandes et à des rachats.

Le 3 0/0 se traite à 102,10, le 3 1/2 0/0 à 104,80.

Le Crédit Foncier cote 710, le Crédit Lyonnais 850, la Société Générale 543, le Comptoir National d'Escompte 579.

Le Suez est à 3,675.

Les fonds étrangers ont profité des meilleures allures de nos rentes : l'Italien cote 92,20, le Turc D 22,35, l'Extérieure 41,35, le Russe 3 0/0 1891 95,35.

Au comptant, les obligations des Chemins de fer Economiques sont demandées à 461,75.

L'action Bec Auer cote 430.

Les obligations des Chemins de fer Ethiopiens sont en hausse à 304.

L'Assurance sur la Vie

Le portefeuille de la Nationale (Vie) ne contient que des valeurs mobilières de premier ordre ; et ces valeurs, dont beaucoup ont été achetées autrefois à des cours très avantageux, ne figurent dans les comptes que pour leur prix d'achat, bien qu'elles aient acquis une énorme plus-value.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 19

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

IV

CONTRÉE MAUDITE

Nous le retrouverons sur la route de Vittel. Le spectre du passé, que nous venons d'évoquer, tournoyait devant ses yeux aveuglés par les ténèbres. Notre cavalier pressait sa course comme s'il eût voulu fuir sa propre crainte. Malgré lui, parfois, il tendait l'oreille dans le silence qui l'entourait, — et, alors, les battements de son cœur faisaient comme un grand bruit qui semblait l'épouvanter.

Il était brave pourtant. Ses compagnons de guerre auraient rendu ce témoignage que jamais plus vaillante main n'avait tenu l'épée. Mais que peut une lame, — si finement trempée, si solidement emmanchée qu'elle soit, — contre certains pressentiments ?

De brusque rafales rasaient la terre ; de larges gouttes commençaient à tomber : le tonnerre grondait en se rapprochant.

Gaston allait toujours.

Chose étrange : à mesure qu'il avançait, sa mélancolie redoublait...

Le chemin gravissait un mamelon. Un éclair déchira la nuit. Dans sa lumière blondâtre et éphémère, un troupeau de bêtises moutonnait, — au bas de la côte, accroupi autour du clocher...

C'était Vittel !...

Involontairement, le marquis pesa sur les rênes. Le gentilhomme se décourvrit pour passer sa main sur son front, d'où ruisselait la sueur. Un nom, prononcé *ex imo corde*, glissa entre ses lèvres : *Denise*...

— Si près d'elle ! murmura-t-il.

Un instant, l'idée lui vint de traverser le village à fond de train, de pousser droit aux Armoises et d'aller frapper au volet d'un pavillon bien connu. Mais une sorte de raffinement sentimental l'arrêta. Il pensa :

— Il est tard. Tout est clos chez elle. Elle s'est endormie en songeant à moi. Elle sait que j'arriverai demain. L'attente est encore une joie. Laissons lui savourer cette joie, jusqu'au matin.

N'avait-il pas d'ailleurs, une affaire d'importance à traiter à Vittel.

Ne lui fallait-il pas faire halte au *Coq-en-Pâte*, — l'auberge des héritiers Arnoul, — pour en finir avec ses possesseurs actuels du domaine qu'il était convenu de racheter ? N'était-il pas urgent enfin qu'il se débarrassât entre leurs mains, — en échange d'un contrat de vente qu'ils devaient avoir préparé, — d'une somme qui pouvait attirer le danger sur celui

qui en était porteur, dans un pays aussi mal famé.

Le résultat de ces réflexions fut que M. des Armoises s'engagea, au pas de sa monture, dans les rues obscures du bourg.

L'orage était alors de toute violence ; il pleuvait à torrents, les éclairs se succédaient presque sans interruption, et la foudre tonnait à coups furieux précipités, continus.

Le gentilhomme fut assez longtemps avant de réussir à s'orienter dans cette averse.

A la fin, — après avoir franchi un pont, tourné un coude et dépassé une petite place, — il se trouva en face d'une assez vaste construction, dont le principal corps de logis s'exhaussait sur un perron de quelques marches.

Ce bâtiment était une hôtellerie. On entendait l'enseigne invisible qui se balançait au vent en grinçant sur ses gonds dans les fracas de la tempête.

Une lueur se montrait derrière les rideaux fermés du rez-de-chaussée.

Gaston ne courait aucun risque de se tromper : il savait que le *Coq-en-Pâte*, formait la seule auberge de la localité.

Notre cavalier mit donc pied à terre. Il attachait son cheval à un barreau de la rampe de fer du perron et monta prestement les degrés de celui-ci...

VI

AU COQ-EN-PÂTE

C'était toujours la même nuit, et loin de faire marcher le temps, nous sommes obligés de rétrograder de deux ou trois heures envi-

ron, pour introduire le lecteur dans cette auberge du *Coq-en-Pâte* dont le nom est déjà tombé plus d'une fois sous notre plume, et dont nous n'avons pas encore franchi le seuil.

Si les lois de la physionomie sont exactes chez les individus — en ce sens que celle-ci dévoile le plus souvent à l'examen d'un esprit supérieur, non seulement le caractère de ces individus, mais aussi la fatalité qui préside à leur existence, — ces lois sont applicables, jusqu'à un certain point, aux choses et surtout aux endroits. Oui, il y a des lieux comme des figures prophétiques — *loca scelerata*, disaient les anciens, — des lieux *scélérats* dont l'aspect inspire une terreur involontaire.

Oui, si le rencontre des endroits que des signes mystérieux vouent aux actions coupables, sinistres, monstrueuses comme ces malfaiteurs que les lignes de leur crâne ou de leur visage désignent invinciblement par le bague ou par l'échafaud.

Ce sceau n'est visible qu'à la loupe de l'observation. Il frappe bien davantage l'imagination que le regard. Mais il existe réellement, — et si la société se procurait une reproduction fidèle et minutieuse du théâtre des grands forfaits, que celui-ci s'appelle le bouge de la rue des Hebdomadiers, à Rodez ou le salon de l'hôtel Prasin, aux Champs-Élysées, — la conscience d'un Gall ou d'un Lavater découvrirait en lui des marques non équivoques de sa sanglante prédestination.

(A suivre.)

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XIII

Il entendit presque toute la conversation ; quand il jugea le moment propice il marcha vers la porte comme un homme sûr de lui-même, comme un homme qui était attendu, qui entra chez lui, et en l'entendant, Delphine épouvantée, sachant que nul homme ne pouvait entrer chez elle à cette heure que Fernandez, avait fait cacher, comme nous l'avons dit, l'infortuné Edgard.

Puis elle était venue à la porte, avait demandé qui était là...

— Quelqu'un de la part de M. Fernandez, avait répondu Tartas.

La malheureuse avait ouvert et s'était trouvée en présence du bandit.

Elle était trop émue, trop troublée pour re marquer la physionomie sinistre du coquin.

D'ailleurs elle savait qu'à cette heure les commissionnaires que l'on peut trouver dans les rues de Bordeaux ne payent pas de mine.

— Qu'y a-t-il ? demanda-t-elle.

— C'est une lettre.

Et Tartas remit la lettre toute préparée.

— Mais Fernandez vous avait donc donné la clef ? fit Delphine...

— Oui madame... pour ne pas déranger madame...

Delphine prit la missive, la décacheta, un peu fiévreuse, s'attendant à quelque mauvaise nouvelle...

Déjà le complice d'Henri Soulac avait guigné sur la chaise longue la canne à épée d'Edgar de Cordouan.

D'un coup de pied sans être vu, il la fit tomber par terre. Il se baissa pour la ramasser pendant que Delphine, occupée à déchiffrer les premières lignes de la lettre s'écriait :

— Mais ce n'est pas l'écriture de Fernandez !

— Non madame, c'est un de ses amis qui a écrit. Et tout en faisant cette réponse, Tartas tirait sournoisement de son fourreau le stylet de la canne à épée...

Delphine devenue défiante, allait poser au singulier commissionnaire une autre question, mais elle n'en eut pas le temps. Avant qu'elle eût pu ouvrir la bouche. Tartas, avec une rapidité et une sûreté inouïes, lui avait plongé la courte épée dans le sein et traversé le cœur.

La pauvre femme poussa un cri, un seul, puis tomba.

Tartas ne croyait pas avoir reçu sur ses vêtements une éclaboussure de sang.

Il arracha des mains de la morte la lettre compromettante, y substitua le bouton de la redingote d'Edgar de Cordouan que lui avait remis Henri Soulac, puis il s'enfuit comme il était venu, avec sa rapidité, sa légèreté d'ombre.

Il venait de se tapir de nouveau dans la rue pour voir ce qui allait se passer, quand il vit paraître la silhouette de Fernandez.

Tout marchait à souhait.

Le crime allait être découvert tout de suite, pendant qu'Edgar, blanc de terreur sans doute, était encore dans la maison.

Il vit Fernandez entrer dans l'hôtel, entendit les premiers cris, le vit repaître effaré, épouvanté, sortit de sa cachette, se mit à crier aussi, et fut le premier à pénétrer dans la cour de l'hôtel où il arrêta lui-même comme nous le savons, l'infortuné Edgar.

Tout cela s'était représenté à l'esprit du gredin, pendant la courte traversée à travers les bateaux tous brillants de soleil et sur les aciers desquels s'allumaient des étincelles pareilles à des chatoiements de diamants et d'or.

Il se félicitait de son habileté, de sa réussite, et de temps à autre il mettait la main sur le trésor qui gonflait sa poche.

C'était fini. Aucun soupçon ne l'atteindrait. C'était l'autre, l'inconnu, l'ennemi qui paierait pour le prix du sang.

Il n'avait pas de remords, car il ne lui restait pas d'inquiétude. Il songeait seulement à tout le plaisir qu'il pourrait se donner avec cet argent qui crevait son vêtement, s'il savait toutefois s'y prendre adroitement, sans se

compromettre par des dépenses subites, exagérées.

Le bateau approchait de l'autre bord. Encore quelques coups de rames et Tartas serait à la Bastide, chez lui.

Il voyait les usines, les maisons basses, toutes noires, entrelacées de bouquets de verdure, les rues poudreuses.

Le batelier leva ses avirons.

— Ça y est, dit-il. Et le bateau, poussé encore par l'élan qu'il avait reçu vint atterrir doucement.

— Voici votre argent dit Tartas.

Et il sauta à terre.

Sur le quai, des gens dormaient à l'ombre, déguenillés, terreux, des camarades, des amis, Tartas les évita.

Il ne voulait voir personne.

Il prit de petites rues détournées, des ruelles encaissées entre des murs de jardins, traversa à peu près toute la Bastide et s'arrêta dans la campagne, hors de la ville, devant une maisonnette basse, couverte de chaume, bâtie de plâtres, ayant une porte et une fenêtre aux vitres crasseuses et raccommodées par des lambeaux de journaux.

C'était sa demeure.

Il poussa la porte et entra.

XIV

Quand la porte s'ouvrit, laissant pénétrer une nappe de jour, dans la pièce basse mal éclairée par la fenêtre étroite, une forme se détacha de l'ombre, et une voix grave, profonde comme la voix si connue de Marie Laurent, s'écria :

(A suivre.)

Bibliographie

COURRIER DE LA MODE

Le chapeau genre breton a tout à fait détrôné le marquis. Le breton se compose d'un fond rond comme le chapeau melon, mais plus bas et plus élégant cependant. Ce fond est gansé en rond ou plutôt semble gansé, car pour la plupart, c'est le feutre lui-même qui fait cet effet par la façon dont il est travaillé. Les bords, pas très larges sont légèrement relevés tout autour. Celase garnit comme presque tous les chapeaux ronds de l'hiver, de plumes d'autruche ou de drapés de velours arrangés d'un seul côté. Lorsqu'on garnit du drapé de velours, on place quelques ailes qui semblent surgir de ce drapé. C'est simple et distingué surtout dans les tons à la mode, souris, écorce, pain cuit, etc.

Comme chapeaux de théâtre, un diadème et sur ce diadème un nœud, un drapé, un rien, le plus souvent un chiffonné de tulle blanc brodé de simili, appelé tulle diamant.

Comme robes, la forme princesse, qui se fait beaucoup en velours noir, très finement côtelé, avec garniture d'hermine. Cette fourrure reste la préférée des dames très riches qui suivent la mode de près. Ainsi que nous l'avions annoncé précédemment, la tunique s'impose tout doucement et le temps n'est pas éloigné où la robe unie paraîtra démodée. On porte beaucoup de noir. Drap noir en tunique sur jupe de panne antique. Guipure de velours noir (très belle nouveauté) sur satin blanc, faille blanche très brodée de noir, voilà le dernier genre. Ce n'est pas le noir et blanc adouci des dernières saisons. C'est le noir, très noir sur fond très blanc, le premier dominant beaucoup.

Parlons un peu de la nouvelle voilette, sans savoir encore si elle sera adoptée par toutes les femmes. Cette voilette se fait en chantilly à ramages très épaïs et très fournis, derrière lesquels il est à peu près impossible de voir les traits. Cette voilette s'arrête juste au dessus des lèvres. Tant pis pour celles qui n'ont pas de jolie bouche.

Les manteaux sont toujours arrondis et en forme. Il y en a de très pointus derrière qui viennent s'arrondir devant et aussi le contraire. Cela semble vraiment très étrange. Cette mode n'est pas heureuse. Le plus bizarre c'est qu'elle gagne les tuniques et que dans certains grands théâtres, les actrices ont lancé de nouvelles toilettes avec tuniques longues et pointues derrière comme une queue d'oiseau et boutonnées de la taille jusqu'au bas. Les côtés sont absolument évidés et la tunique n'a plus sur les hanches que la longueur d'un corsage à basque. Nous croyons utile de renseigner nos lectrices sur ce qui se porte tout en faisant remarquer que les modes lancées sur les théâtres de Paris ne sont pas toujours acceptées par les femmes de la grande société qui deviennent tous les jours, avec raison, plus difficiles. Cependant il n'est pas inutile de constater que toutes ont adopté la tunique. On la voit au sortir des églises et des temples, car à part la question de principe, il est de fort bon goût en ce moment de suivre sa religion et de se montrer aux offices dans des toilettes sombres, mais excessivement élégantes.

Beaucoup de dames, quoique suivant la mode de près, se refusent à accepter les nouveaux manteaux. L'une d'elles et des mieux, portait l'autre dimanche un superbe manteau gris, à trois collets superposés. Chaque collet, carré devant, était garni de belles applications de velours noir, paraissant incrustées dans le drap. On ne peut décrire l'effet riche et sombre, tout à la fois, de ces arabesques aux larges dessins. Aux angles des collets, les motifs sont encore rebrodés de soie plate et de cordonnets, ressortant sur le drap d'un gris doux très pâle. Le manteau est doublé de soie damassée blanche aux brochures mates.

On porte toujours beaucoup de drap. Malgré l'apparition des jolies étoffes dont nous avons parlé, c'est le drap qui domine et qui s'emploie pour toutes les robes élégantes. Beaucoup de modèles de toilettes de soirée et de dîner sont en draps clairs, de nuances fines, se mélangeant à des assorties ou à des velours. La frange très longue et très travaillée sert d'ornement aux toilettes

de prix et beaucoup de volants en forme sont bordés d'une série de petite frange de diverses hauteurs en plusieurs rangs.

Cette garniture est très jolie. Egalement très élégante la frange unie de 10 cent. au bord d'une robe à traîne. Cette frange se pose tout à fait au bord et balaye la terre par conséquent.

BLANCHE DE GÉRY

Extrait de La Saison, Journal illustré des Dames, 30, rue de Lille, Paris. — Spécimen gratuit sur demande.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Annuaire officiel

Du département du Lot

Les derniers exemplaires de l'édition de 1898 sont en vente au bureau du Journal du Lot, au prix exceptionnel de 0,75.

En préparation l'édition pour 1899 A 2 fr. l'exemplaire

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta. — M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — Mile Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées. On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure et au-dessus. Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison. Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE A pompe directe et air comprimé 1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot). Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.